

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-1684**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Foncière solidaire du Grand Lyon, de parcelles de terrain nu situées lieu-dit le Grand Buisson - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Benjamin Badouard

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

**Conseil du 27 mars 2023****Délibération n° 2023-1684**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Foncière solidaire du Grand Lyon, de parcelles de terrain nu situées lieu-dit le Grand Buisson - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte et désignation des terrains cédés**

Le Conseil, par délibération n° 2019-3795 du 30 septembre 2019, a approuvé sa participation, en tant que membre fondateur, à la création de l'association Office foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon, devenu SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon. Cet organisme vise principalement à faciliter et pérenniser l'accession sociale à la propriété grâce à un dispositif de démembrement du foncier et du bâti, qui permet de neutraliser les coûts d'acquisition du foncier et ainsi rendre plus solvables les ménages sous plafonds de ressources.

Dans ces opérations, la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon se rend propriétaire du foncier et contractualise avec les accédants *via* un bail réel solidaire d'une durée de 99 ans.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1971 du 21 novembre 2022, la Métropole s'est portée acquéreur de 5 parcelles de terrain à bâtir viabilisées, cadastrées AK 360, AK 364, AK 385, AK 386 et AK 390, pour une superficie globale de 1 575 m<sup>2</sup> situées lieu-dit le Grand Buisson à Fleurieu sur Saône pour un montant de 840 000 € HT auquel il faut rajouter la TVA sur marge au taux de 20 %, soit 79 971 €, soit un montant global de 919 971 € TTC. Ces terrains ont été acquis par acte du 6 décembre 2022 et ont intégré le domaine privé de la Métropole dans l'attente de leur cession à la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon.

Le programme de la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon prévoit la construction, par le biais de l'opérateur Grand Lyon habitat, d'un programme de logements en accession abordable en bail réel solidaire portant sur 15 logements en 2 plots collectifs en R+1. Les droits réels immobiliers seront cédés à des primo-accédants relevant des seuils du prêt social de location accession (PSLA).

**II - Condition de la cession**

En accord avec la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon, la Métropole cèdera ces parcelles, libres de toute occupation, pour un montant de 840 000 € HT auquel s'ajoute le montant de TVA à 5,5 % de 46 200 €, soit un total de 886 200 € TTC.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 30 juin 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 840 000 € HT auquel se rajoute la TVA au taux de 5,5 % d'un montant de 46 200 €, soit un montant TTC de 886 200 € à la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon, des parcelles de terrain à bâtir viabilisées cadastrées AK 360, AK 364, AK 385, AK 386 et AK 390 pour une superficie totale de 1 575 m<sup>2</sup> situées lieu-dit Le Grand Buisson à Fleurieu-sur-Saône.

**2° - Autorise :**

a) - la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon ou toute autre société se substituant à elle à déposer une demande de permis de construire et à réaliser les études et sondages nécessaires à l'opération sur le bien cédé,

b) - le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée le 26 septembre 2022 pour un montant de 90 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P14O7868.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 886 200 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 931 971 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P14O2759.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 29 mars 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-296635-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
---